

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du vendredi 31 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un Mars, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Angicourt étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2017.

Présents : M. DELAGRANGE, Maire,
Mme DUPUIS, MM. DELHOMMEAU, ANTOINE, FREMONT, Mme CHAMPENOIS, Adjoint,
Mme ALDEBERT, M. BONNEAU, Mme LEVEQUE, MM. RUHAUT, WALBECQ

Absent excusé : M. POINDRON, pouvoir à M. WALBECQ

Absents : Mme BIMONT, M. CHARLES, Mme JUNGBLUTH

Secrétaire de séance : M. RUHAUT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Le compte-rendu de la réunion du 24 Mars 2017 n'appelant pas de remarque, il est procédé à la signature du Registre.

Monsieur le Maire propose l'adjonction d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :
. Indexation des indemnités Maire et Adjointes suivant le Décret n° 2017-85 du 26/01/2017, avec effet au 01/01/2017.

Il n'y a pas d'objection ; ce dossier sera donc présenté au cours de la présente réunion.

ORDRE DU JOUR

A – BUDGET COMMUNAL M14

I - Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2016. Les résultats sont les suivants :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Excédent</u>
. Section de Fonctionnement	598 525.31 €	1 463 086.63 €	864 561.32 €
. Section d'Investissement	476 477.59 €	490 486.42 €	14 008.83 €
. R.A.R., section Investissement	53 500.00 €		

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur FREMONT, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2016, à l'unanimité.

Monsieur le Maire entre en séance.

II - Compte Administratif 2016 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire propose d'affecter :

- . La somme de 39 491.17 € (14 008.83 – 53 500.00), arrondie à 39 492.00 €, à la section d'investissement, compte 1068/Recettes – Budget 2017.
- . Le solde, soit 825 069.32 € (864 561.32 € - 39 492.00 €) sera maintenu en section de fonctionnement, compte 002/Recettes – Budget 2017.

Les propositions de Monsieur le Maire sont acceptées à l'unanimité.

III - Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

- . L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'Exercice 2016 a été réalisée par M. FERRAND, Trésorier –Trésorerie de Liancourt,
- . Le Compte de Gestion 2016, établi par M. FERRAND, est conforme au Compte Administratif 2016, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Trésorier, n'appelle ni remarque, ni réserve de sa part.

IV - Budget 2017

1 - Taux communaux 2017

Monsieur le Maire précise que les bases ont été réévaluées par les Services de l'Etat :
+ 0,40%.

A titre comparatif, pour l'ensemble de la Commune, le montant total des bases s'élève à :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
. Taxe Habitation	1 693 607 €	1 712 000 €
. Taxe Foncier Bâti	986 801 €	999 400 €
. Taxe Foncier Non-Bâti	22 815 €	22 700 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. ANTOINE), le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des Taxes Communales, pour l'Exercice 2017, ainsi qu'il suit :

. Taxe Habitation	8.44 %
. Taxe Foncier Bâti	19.05 %
. Taxe Foncier Non-Bâti	82.39 %.

Compte tenu du débat engagé suite à la proposition de Monsieur RUHAUT d'augmenter légèrement les taux, dans le but d'éviter une hausse brutale (une hausse paraissant inévitable en raison de la situation : baisse continue des dotations versées par l'Etat), il est convenu de faire le point dès Janvier 2018, lorsque les comptes 2017 seront arrêtés. Une décision pourra être prise et être intégrée dans la préparation du Budget 2018.

2 - Attributions de subventions communales aux Associations et au C.C.A.S.

Le dossier est présenté par Madame CHAMPENOIS, Maire-Adjoint.

Vu les bilans 2016 et les prévisions budgétaires pour l'année 2017 présentés par les Associations,
Vu les demandes de subventions présentées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention Aux Associations :

. ASPIC	120.00 €
. ENVOL (Centre de soins de la Faune Sauvage)	100.00 €
. APEI (Ass. Parents, Amis et Personnes Handicapées Mentales)	100.00 €

. Angicourt Fêtes et Loisirs	550.00 €
. AAPAA (Ass. Des Anciens Pompiers)	330.00 €
. La Biblio (Bibliothèque, Médiathèque)	3 000.00 €
. Foyer Rural	3 000.00 €
. L'Art Scène	300.00 €
. Les Copains d'Abord	100.00 €
. APEA (Ass. Parents d'Elèves)	200.00 €

Les dépenses seront inscrites au Compte 6574, Budget 2017.

. C.C.A.S. 7 000.00 €
La dépense sera inscrite au Compte 657362.

Pour ce qui concerne le Club de Football, il semblerait qu'une reprise pourrait intervenir en Septembre prochain. Le Conseil municipal propose d'étudier le dossier de demande de subvention lorsque le projet deviendra plus concret.

3 - Budget 2017 – Vote

Monsieur le Maire présente le Budget établi, dont copie a été remise à chacun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget 2017, en équilibre, ainsi qu'il suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
. Section de Fonctionnement	1 462 733.00 €	1 462 733.00 €
. Section Investissement	766 500.00 €	766 500.00 €.

B - BUDGET ASSAINISSEMENT M49

I - Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, les résultats de l'Exercice 2016, au regard du Budget Primitif.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le doyen de l'Assemblée, Monsieur FEMONT, prend la présidence de la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la gestion de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
. adopte le Compte Administratif de l'Exercice 2016, arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT

- Dépenses	
Dépenses réalisées (mandats émis en 2016)	0
- Recettes	
Amortissement des immobilisations	18 766.00 €
Report Exercice antérieur 2015	114 974.86 €

	133 740.86 €

Excédent d'Investissement de l'année 2016 : 133 740.86 €

EXPLOITATION

- Dépenses (mandats émis en 2016)	
Dotations aux amortissements	18 766.00 €
Contrat assainissement	1 561.82 €
Report déficit Année 2015	18 580.32 €

	38 908.14 €
- Recettes (titres émis en 2016)	
Redevance communale Assainissement	13 391.04 €
- Raccordements réseau Assainissement	0

	13 391.04 €

Déficit d'Exploitation de l'année 2016 : 25 517.10 €

. Soit : + 133 740.86 € - 25 517.10 € = + 108 223.76 €.

Monsieur le Maire entre en séance.

II - Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'Instruction M49, il appartient au Conseil Municipal de décider, par délibération, de l'affectation de l'excédent cumulé d'exploitation, constaté à la fin de l'Exercice. Il précise que le Conseil Municipal a l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou besoin de financement.

Rappel des résultats du Compte Administratif 2016

. Excédent d'Investissement	+ 133 740.86 €
. Déficit d'Exploitation	- 25 517.10 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- . De reporter l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2017, soit la somme de : 133 740.86 €
- . De reporter le déficit de la section d'exploitation au Budget Primitif 2017, soit la somme de : 25 517.10 €.

III - Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

- . L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'Exercice 2016 a été réalisée par M. FERRAND, Trésorier Trésorerie de Liancourt,
- . Le Compte de Gestion 2016, établi par M. FERRAND, est conforme au Compte Administratif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'Exercice 2016 par le Trésorier, n'appelle ni remarque, ni réserve de sa part.

IV - Budget 2017

Le budget 2017 est présenté par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de l'année 2017, ainsi qu'il suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
. Section d'Exploitation	44 284.00 €	44 284.00 €
. Section d'Investissement	152 506.00 €	152 506.00 €

C - INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

. Avec effet au 1^{er} Janvier 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L2123-24-1,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal au cours de sa réunion du 16 Avril 2014, Considérant le Décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017 portant modification du Décret n° 82-1105 du 23 Décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique et au Décret n° 85-1148 du 24 Octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation (JORF du 27 Janvier 2017),

DECIDE :

Article 1^{er} – De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

. Taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (F.P.), conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 223-24 du Code sus-visé

. Maire 43,00 % de l'indice brut terminal de la F.P.

. Adjoint 16,50 % de l'indice brut terminal de la F.P.

Avec effet au 1^{er} Janvier 2017.

Article 2 – Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Comité Syndical en date du 16 Avril 2014.

Article 3 – Dit que les crédits correspondants ont été inscrits à l'article 6531 du Budget.

Article 4 – Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun est annexé à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.

Le Maire,
Michel DELAGRANGE

